

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)

- Élargissement Projet Vitrine - *Rencontre de lancement*

27 août 2026

Ordre du jour

1. Accueil et objectif
2. Contexte
3. Démarche de révision du PEFSAD
4. Rappel du projet-vitrine démarré en janvier 2026
5. Résultats préliminaires du projet-vitrine
6. Objectifs de l'élargissement du projet-vitrine
7. Étapes de déploiement
8. Attentes
9. Période de questions

1. Accueil et objectif

- Mot de bienvenue
- L'objectif de la rencontre est de se donner une compréhension commune du projet-vitrine élargi avant les rencontres spécifiques pour chaque phase de déploiement.

2. Contexte

Nouvelle politique SAD : Une vision, trois piliers

Permettre aux personnes de vivre à domicile, en offrant des services variés et des soins de qualité adaptés à leurs besoins, afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible, entourées de leur famille, de leurs proches, au sein de leur communauté, dans une perspective d'équité et de dignité.

Partenariat

Un véritable partenariat qui repose sur une gouvernance intégrée et de proximité. Un partenariat qui favorise la reconnaissance des expertises, la complémentarité, la communication et la collaboration.

Accès

Une porte d'entrée prioritaire et une navigation facilitée favorisent une réponse appropriée pour des soins et services accessibles, offerts dans un délai opportun et adaptés aux besoins de l'utilisateur.

Innovation

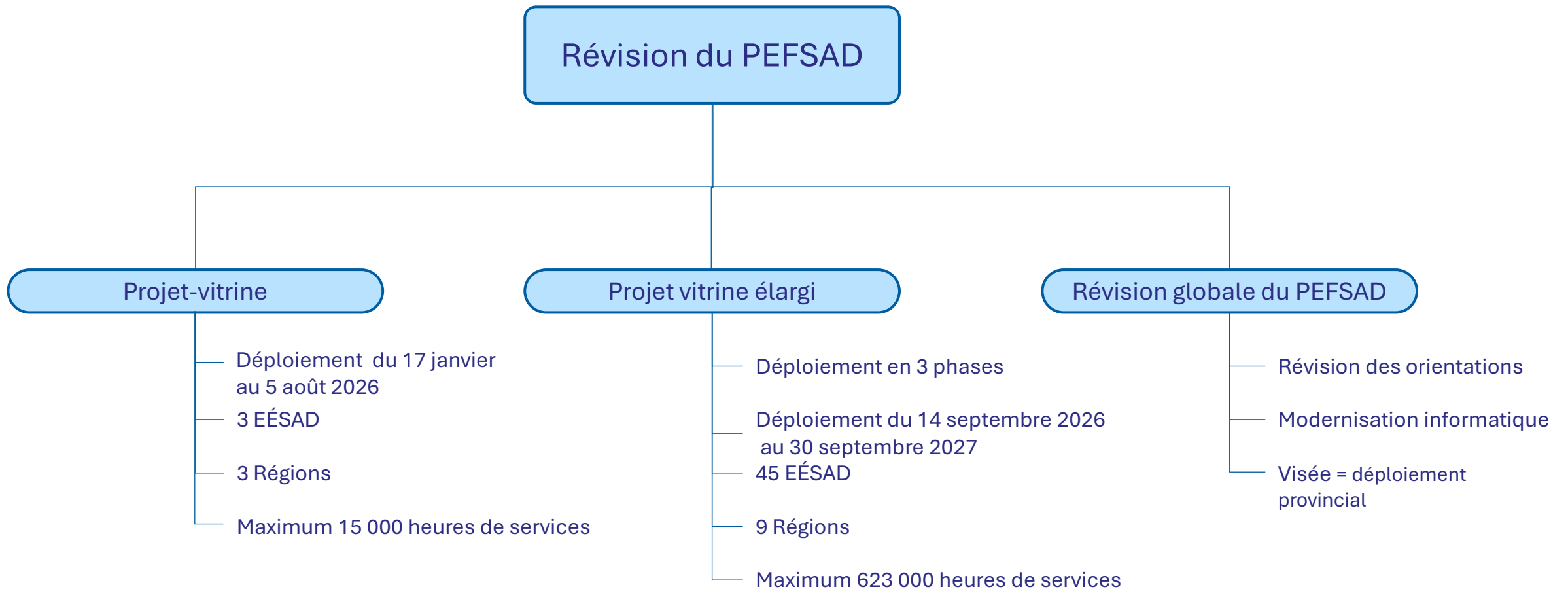
Une transformation du soutien à domicile passant par l'innovation sur les plans technologique, clinique, organisationnel et administratif, pour améliorer l'efficacité des soins et des services, en accroître l'accès et en assurer la pérennité.

2. Contexte (suite)

La direction du soutien à domicile a entrepris la révision du Programme d'exonération financière de services d'aide à domicile (PEFSAD).

- Un 1^{er} décret a été publié le 7 janvier 2026 annonçant le déploiement d'un projet-vitrine dans 3 régions administratives pour 3 EÉSAD. Celui-ci permet d'expérimenter l'inclusion des services d'assistance personnelle (SAP), du répit et du dépannage dans le panier de service actuel.
- Un 2^e décret a été publié le 5 août dernier annonçant l'élargissement du projet-vitrine à 9 régions administratives pour 45 EÉSAD.

3. Démarche de révision du PEFSAD



4. Rappel du projet-vitrine démarré en janvier 2026

Admissibilité PEFSAD

Nouveaux services :



**Services d'assistance
personnelle**



Répit et dépannage

Nouvelles règles :

- ❖ Ajout de la notion **d'incapacité** qui sera appréciée par l'EÉSAD (nouveau rôle)
- ❖ **L'exonération financière** du PEFSAD s'applique pour les personnes ayant des **incapacités**.

5. Résultats préliminaires du projet-vitrine

Données cumulatives du 17 janvier au 21 août 2026*

Nb de demandes traitées

292

Nb d'usagers admissibles

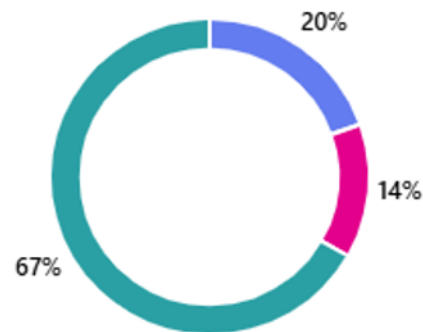
241

Nb d'usagers ayant
bénéficiés des services

210

Tendance

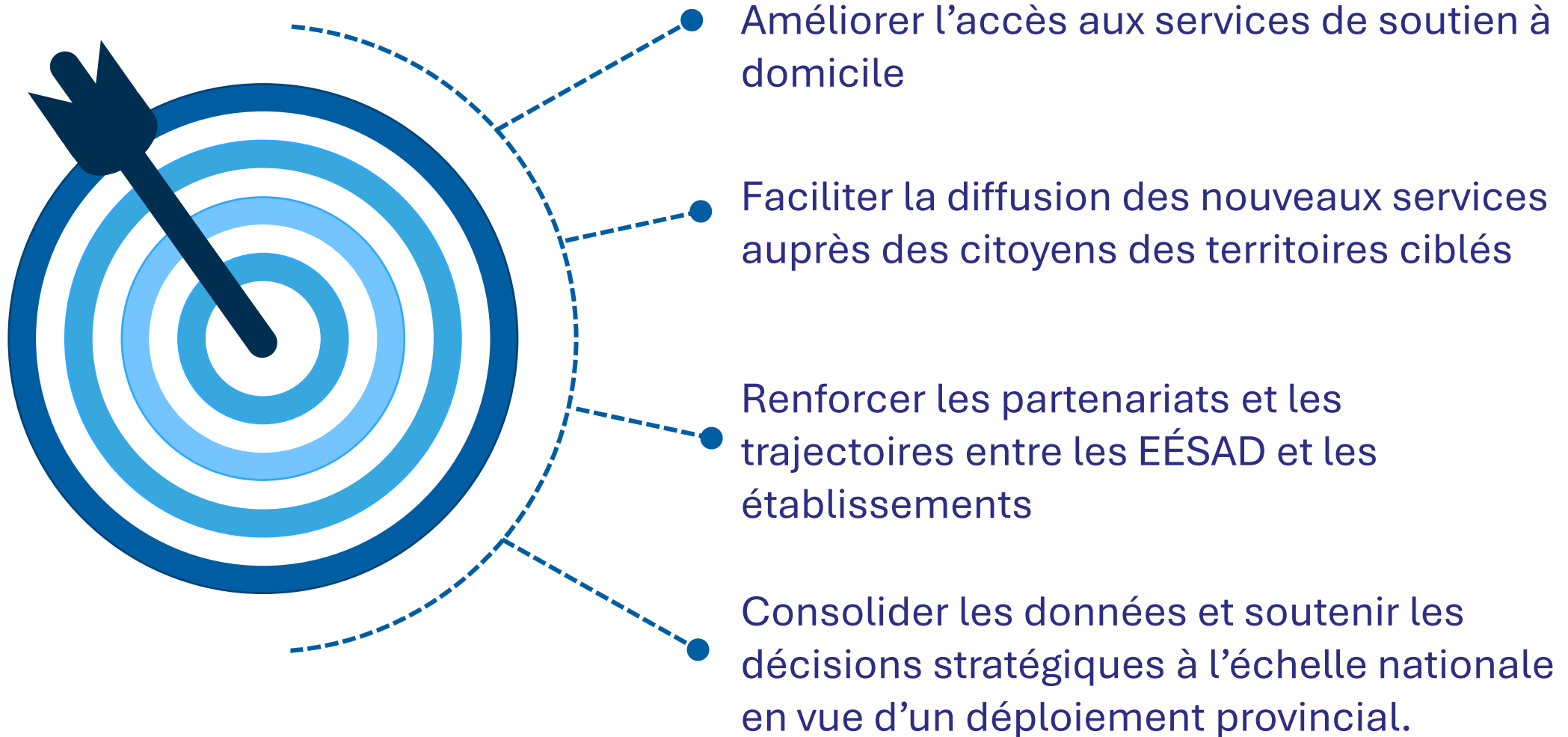
- Moins de 65 ans
- 65-74 ans
- 75 ans et plus



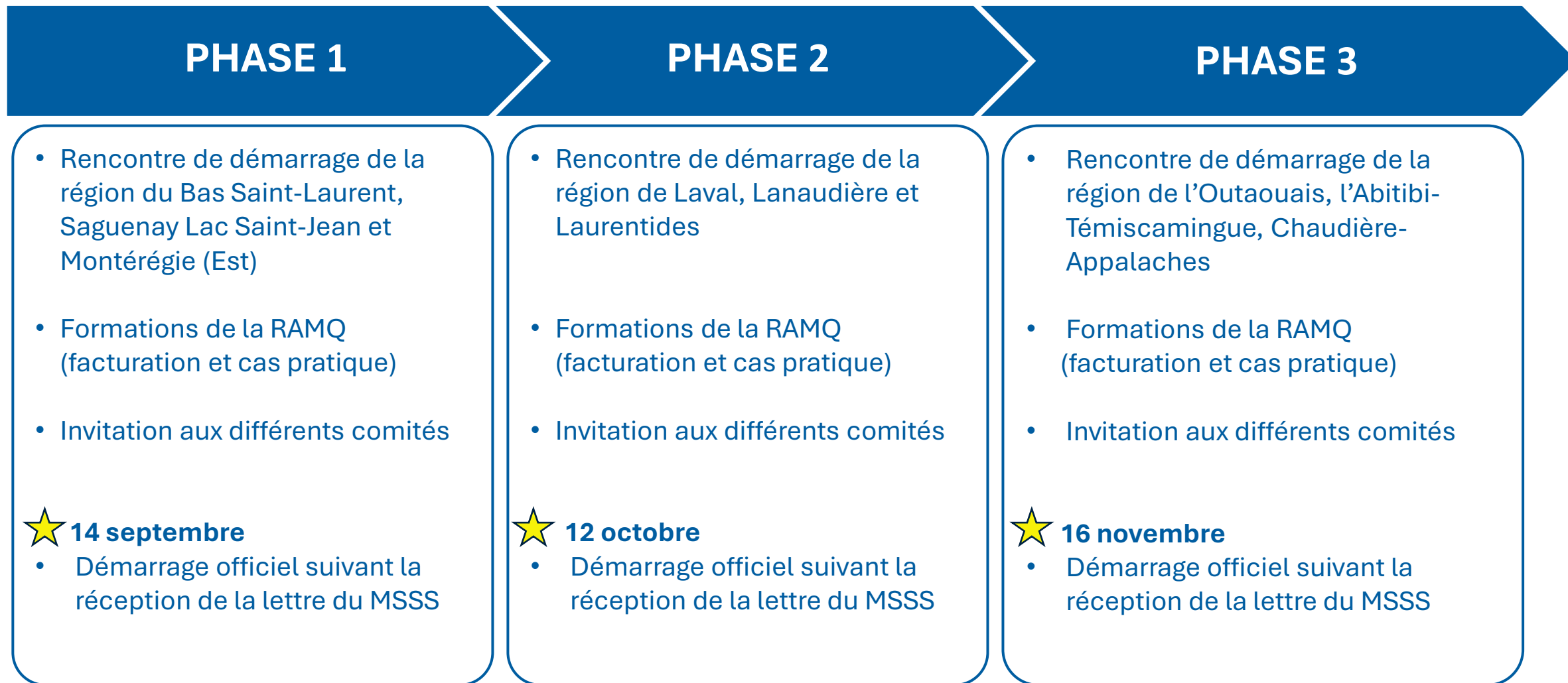
Nombre d'heures de services

3 652,25

6. Objectifs de l'élargissement du projet-vitrine



7. Étapes de déploiement



8. Attentes

- Participer au projet-vitrine conformément aux modalités prévues au décret;
- S'engager et contribuer aux différentes rencontres (ex: formation de la RAMQ, comités opérationnels, etc.);
- Évaluer les besoins en recrutement et en embauche;
- Identifier les besoins de formation des aides à domicile pour la prestation des services d'assistance personnelle et de répit;
- Réaliser la reddition de compte selon la fréquence déterminée.

9. Période de questions

